

## **ENERGIE – SUPPRESSION DES COMPTEURS À BUDGET**

**Revendication du MOC :** Le MOC demande la suppression, en Wallonie, des compteurs à budget en cas de défaut de paiement et le conditionnement de toute coupure d'alimentation à un passage devant le juge de paix. Le compteur à budget est en effet un dispositif qui prive les ménages de leur droit d'accès à l'énergie en conditionnant cet accès aux moyens financiers dont ils disposent en temps et en heure.

<b>PS</b>	<b>Pas vraiment d'accord :</b> le PS propose d'évaluer les compteurs à budget en gaz et en électricité pour voir s'ils constituent la meilleure protection sociale pour le consommateur à un coût raisonnable pour la collectivité ; il soutient le développement d'alternatives si nécessaire.
<b>ECOLO</b>	<b>Pas vraiment d'accord :</b> ECOLO propose de revoir les conditions d'imposition du compteur à budget et du limiteur de puissance, qui ne constituent en rien une solution au problème d'accès à l'énergie. ECOLO estime qu'avant le placement d'un compteur à budget, un plan d'apurement et un audit énergétique gratuit doivent être proposés au client.
<b>cdH</b>	<b>Partiellement d'accord :</b> le cdH ne se prononce pas directement dans son programme sur les compteurs à budget. Lors du débat préélectoral organisé par le RWADE le 28 avril 2014, le représentant du cdH a estimé que la brutalité du compteur à budget en électricité avait été revue par les mesures adoptées dans le cadre de la révision du décret qui organise le marché régional de l'électricité. Il s'est par contre prononcé en faveur de la suppression des compteurs à budget gaz en raison de l'absence d'un accès à un chauffage suffisant en hiver pour toute une série de ménages.
<b>MR</b>	<b>Pas d'accord :</b> le MR ne se prononce pas directement dans son programme sur les compteurs à budget. Lors du débat préélectoral organisé par le RWADE le 28 avril 2014, le représentant du MR présent s'est prononcé contre la suppression des compteurs à budget mais disposé à discuter des modalités du placement. L'argument avancé étant que la solidarité doit reposer sur une nécessaire responsabilité individuelle.